

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-6 - EUROF 2/23

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

## **MODIFICATIONS DES STATUTS**

## Modification du nom Näringsdepartementet

Le 31 octobre 2023, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue par visioconférence, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts, en indiquant que le nom *Näringsdepartementet* est remplacé par *Kingdom of Sweden*.

Cette décision, reçue par le dépositaire le 20 novembre 2023, est entrée en vigueur le 31 octobre 2023.

La présente notification est faite par le dépositaire (<u>www.dfae.admin.ch/depositaire</u>) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

## Annexes:

- Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2023 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 31 octobre 2023 en français et en allemand, avec traduction en anglais

Berne, le 22 novembre 2023

